



PROCES VERBAL  
N° 33/CNCMP/2014  
DU 13/08

L'an deux mille quatorze et le mercredi treize août à treize heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

**Etaient présents:**

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES  
INFRASTRUCTURES**

*Examen* des projets de marchés relatifs aux :

**1. Travaux de construction de la route Néma-Bassinkou-Fassala**

- contrôle des travaux de construction de la route Néma-Bassinkou –Fassala (lot 2) ;
- travaux de construction de la route Néma-Bassinkou-Fassala (lot 3) ;

**2. travaux de construction de la bretelle reliant le nouvel aéroport International de Nouakchott avec la route NKTT-NDB, réf lettre n°199/CPMP/SI reçue le 06 août 2014.**

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur les projets de marchés passés comme suit sous réserve de l'accord du bailleur de fonds:*

*(Handwritten signatures and initials)*

1. Travaux de construction de la route Néma-Bassinkou-Fassala

- lot 2 : contrôle des travaux de la route (Bangou-Bassiknou) avec le groupement SCET-RIM/AAC pour un montant de 808.000 Euro HTT et 116.400.00 UM HTT avec un crédit d'impôt de 61.610.740,80 UM et un délai d'exécution des prestations de trente huit (38) mois;
  - lot 3 : travaux de construction de la route Bassiknou-Fassala avec l'entreprise VIA MAROC pour un montant de 13.547.359 Euro HTT et 1.621.141.916 UM HTT avec un crédit d'impôt de 1.368.460.431 UM et un délai d'exécution des prestations de vingt huit (28) mois;
2. la CNCMP n' pas d'objection sur le projet de marché relatif aux travaux de construction de la bretelle reliant le nouvel aéroport International de Nouakchott avec la route NKTT-NDB: avec le groupement EGMES/MCE-SA pour un montant de 2.559.312.027 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de dix (10) mois.

2°/- Examen de trois (03) projets de marchés par entente directe relatifs à la formation du personnel de la SAM.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés passé avec :

- l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile de Toulouse (France) pour un montant de 295.643 Euro TTC pour la période 2014-2015;
- l'Office National des Aéroports du Maroc/académie Mohamed VI de l'Aviation civile de Casablanca pour un montant de 175.300 Euro TTC pour la période 2014-2015;
- l'Exécutive Langage Services(France) pour un montant de 211.223 Euro TTC pour la période 2014-2016.

3°/- Examen du rapport d'évaluation des offres financières relatives au contrôle des travaux de construction de la route Ouenatt Zbeil-Djiguenni, réf lettre n°200/CPMP/SI reçue le 07 août 2014.

Décision

Ce point est reporté pour le complément d'informations suivant :

- la prorogation du délai de validité des offres techniques et financières.

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

4%- *Examen* du rapport d'évaluation des offres financières relative aux demandes de propositions relatives au recrutement d'un consultant pour le coordination et la supervision des travaux du projet de construction d'une centrale hybride solaire, photovoltaïque, thermique, diesel de Kiffa (lot 1) et des réseaux d'interconnexion et de distribution électriques dans les zones de Kiffa et Guerrou (2) , *réf lettre n°1324/CPMP/SOMELEC* reçue le 07 août 2014.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit report d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

5%- *Examen* du projet d'avenant au marché n°2 au marché relatif à la construction d'une centrale duale à Nouakchott portant sur le report de la date de mise en service du poste 225 KV de la centrale duale, *réf lettre n°1327/CPMP/SOMELEC* reçue le 07 août 2014.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant sans incidence financière sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

6%- *Examen* du projet de marché relatif à la fourniture des équipements électriques destinés à l'extension du réseau MT/BT de la ville de Chami et la sécurisation du réseau de distribution HTA à Nouadhibou (lot 5 : éclairage public), *réf lettre n°1341/CPMP/SOMELEC* reçue le 12 août 2014.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec Export Service Consulting (ESC) pour un montant de 84.480 Euro HTT et un délai de livraison de trois (03) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

7%- *Examen* du projet de marché relatif à l'acquisition d'une cellule 33 kv pour l'extension du poste Nord dans le cadre du projet d'évacuation de l'énergie du parc de production de la ville de Nouakchott, *réf lettre n°1342/CPMP/SOMELEC* reçue le 12 août 2014.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec Efacec SA pour un montant de 48.430 Euro HT avec un délai de livraison de trois (03) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

8%-*Examen* de l'additif n°1 au dossier de consultation relatif à la fourniture de matériel et d'outillage d'intervention rapide pour le compte de l'ONAS, *réf lettre n°0627/CPMP/SNDE* reçue le 11 août 2014.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif n°1.*

*9°-Examen* de la décision de la CPMP/SNDE de rendre infructueux les appels d'offres relatifs à la fourniture et l'installation d'un serveur et à la mise en place d'un système de gestion intégré, réf *lettre n°598/CPMP/SNDE* reçue le 03 août 2014.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de CPMP/SNDE de rendre infructueux lesdits appels d'offres.*

## COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

*10°-Examen* du rapport d'évaluation révisé des offres techniques et financières relatives à la fourniture des équipements médicaux au profit de certaines structures de Santé du pays, réf *lettre n°395/CPMP/SS* reçue le 31 juillet 2014.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

*11°-Examen* de deux rapports d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture de:

1. 500.000 Tests de Diagnostic Rapide ;
2. 250.000 moustiquaires imprégnées, réf *lettre n°387/CPMP/SS* reçue le 30 juillet 2014.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits rapports d'évaluation proposant les attributions suivantes :*

1. *500.000 Tests de Diagnostic Rapide à Ets El KHEIR pour un montant de 177.000.000 UM TTC et un délai de livraison de trente (30) jours.*
2. *250.000 moustiquaires imprégnées à ADEMAs pour un montant de 475 .000.000 UM TTC et un délai de livraison de trente (30) jours.*

*12°-Examen* du projet de marché relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service de d'équipements médicaux au profit du centre Priorité à la Vue de Tayarett, réf *lettre n°410/CPMP/SS* reçue le 12 août 2014.

### Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché passé avec CDI pour un montant de 125.661.389 UM TTC et un délai de livraison de douze (12) semaines.

### COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

13°-Examen des DAO qui suivent :

1. DAO de réhabilitation du CPV ;
2. DAO de réhabilitation des périmètres irrigués villageois du Brakna,
3. DAO réhabilitation des périmètres irrigués villageois de Trarza et le curage du Sokam et de Bourguiba, *réf lettre n°408/CPMP/Sr reçue* le 04 Août 2014.

### Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement desdits DAO sous réserve de prendre en considération les observations en annexe et de l'accord du bailleur de fonds.

### LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

### Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul

